

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER  
H A U T E A U T O R I T É

# Budget de la Communauté

pour le seizième exercice

*(1<sup>er</sup> JUILLET 1967 — 30 JUIN 1968)*

**Complément au « 15<sup>e</sup> Rapport général  
sur l'activité de la Communauté »**

Le présent document :

- retrace sommairement l'exécution du budget de l'exercice 1966-1967;
- donne une estimation des avoirs de la Haute Autorité au 30 juin 1967;
- présente les prévisions budgétaires de l'exercice 1967-1968.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER  
H A U T E A U T O R I T É

# Budget de la Communauté

pour le seizième exercice

*(1<sup>er</sup> JUILLET 1967 — 30 JUIN 1968)*

**Complément au « 15<sup>e</sup> Rapport général  
sur l'activité de la Communauté »**

Le présent document :

- retrace sommairement l'exécution du budget de l'exercice 1966-1967;
- donne une estimation des avoirs de la Haute Autorité au 30 juin 1967;
- présente les prévisions budgétaires de l'exercice 1967-1968.

Luxembourg, le 20 mai 1967

**PRÉAMBULE**  
*au budget de la Communauté pour  
le 16e exercice*

**Préambule**

*Le présent document budgétaire a été adopté par la Haute Autorité après l'échange de vues qui intervient chaque année avec les commissions intéressées du Parlement européen. La Haute Autorité a dit en de nombreuses occasions tout le prix qu'elle attachait à cette rencontre.*

*Mais jamais plus clairement que cette année n'est apparue l'importance d'un tel échange de vues. En effet, actuellement, sous la pression du progrès technique et l'élargissement des cadres économiques se pose d'une manière aiguë le problème capital d'une meilleure adaptation des hommes, des entreprises et des régions aux conditions et dimensions nouvelles d'un marché européen intégré. Les besoins financiers liés à ces mutations de structures ont de ce fait atteint une ampleur exceptionnelle et les problèmes budgétaires de la Haute Autorité ont acquis dans ce contexte une dimension et un relief nouveaux.*

*Aussi n'est-il pas inutile, en préambule à ce 15e budget,*

- de situer et d'évaluer les besoins entraînés par la réadaptation;*
- de rappeler les traits spécifiques des principes de la politique budgétaire qui doivent les mettre en œuvre.*

*Ce faisant, nous serons tout naturellement amenés à répondre aux questions que pourrait soulever le 16e exercice budgétaire de la Communauté.*

## § I — Ampleur et incidence des besoins de réadaptation sur le budget de la Communauté

1. L'impact des transformations qui remodelent sous nos yeux l'architecture et la géographie des industries de la C.E.C.A. est sensible dans tous les secteurs qui dépendent du traité de Paris. Dans les charbonnages, en moins d'un an, la productivité s'est accrue de 6 % et les effectifs se sont contractés de 9 %, de sorte qu'en 10 ans, le nombre des emplois dans les charbonnages européens aura baissé de près de 40 %. Pour le minerai de fer, tout le système de l'approvisionnement européen est en train de se modifier et, en moins de 5 ans, le nombre des mineurs de fer a baissé également de près de 40 %. Dans la sidérurgie enfin, la taille des outils, des unités de production et des entreprises ne cesse d'augmenter et d'élargir les capacités de production qui trouvent plus difficilement leurs débouchés sur un marché international en pleine évolution.

2. Une des tâches essentielles de toute politique économique est de ne pas laisser se déployer le progrès technique sans en contrôler les conséquences sociales et humaines.

Les effets de cette profonde réorganisation avaient été prévus, annoncés et même aménagés par les travaux de la Haute Autorité. Les perspectives énergétiques à long terme de la Communauté, les objectifs généraux «Charbon» et les objectifs généraux «Acier» avaient dessiné à l'avance les grandes tendances de cette évolution. La révision de l'article 56 qui aménage les cadres et les instruments de la réadaptation, les études qui jettent les bases d'une politique de reconversion et les moyens financiers consacrés aux maisons ouvrières et à l'implantation d'industries nouvelles, sont autant de mesures destinées à atténuer les contrecoups inévitables d'une mutation structurelle aussi profonde.

Toutes ces actions impliquent un support financier et posent des problèmes budgétaires. Pour la seule période allant de 1960 à 1966, le nombre des travailleurs intéressés par la réadaptation a été de l'ordre de 160.000. Cet effort de réadaptation a exigé la mobilisation de 43 millions U.C.

3. Or, ce mouvement est loin d'être achevé. Bien au contraire, il tend même à s'accélérer. Aussi est-il estimé que pour les quatre exercices à venir, environ 175.000 travailleurs seront intéressés par des opérations de réadaptation.

Sans doute l'estimation des besoins est-elle toujours délicate puisqu'ils dépendent à la fois de facteurs locaux très divers (structures industrielles de la région, caractéristiques propres de la main-d'œuvre locale) et de facteurs généraux très complexes (conjoncture, tendance du marché de l'emploi). Mais parmi ces facteurs, nombreux sont ceux qui risquent de jouer dans le sens d'une hausse du coût des opérations de réadaptation.

En effet, au fur et à mesure que l'extraction charbonnière se contracte et que la production, dans tous les secteurs, se concentre et se mécanise, la réadaptation peut de moins en moins prendre la forme d'un simple transfert à l'intérieur d'une spécialité professionnelle, d'une industrie ou même d'une région. De plus en plus, la réadaptation exigera des dépenses considérables de rééducation professionnelle et de réinstallation. Bien plus, la hausse structurelle des coûts et le tassement du marché de l'emploi risquent encore d'accroître les charges de réadaptation. Dans ces conditions, il n'est pas déraisonnable de penser que dans les quatre prochains exercices les besoins annuels de réadaptation se situeront entre 15 et 20 millions U.C. Si ces besoins représentent des montants relativement importants par rapport au prélèvement, ils ne doivent toutefois pas faire illusion: ils apparaissent en effet modestes si on les replace à l'échelle économique <sup>(1)</sup> et humaine des industries qu'ils intéressent.

---

(1) Quelques chiffres permettent de mieux situer ces besoins :

- Chiffre d'affaires des industries C.E.C.A. : environ 16 milliards U.C.
- Masse salariale : environ 3,8 milliards U.C.
- Aides versées par les gouvernements dans le cadre de la décision 3-65 : plus d'un milliard U.C.

## **CORRIGENDUM**

Page 6, 3e alinéa, dernière phrase  
lire: Ces dépenses sont difficiles à évaluer à l'avance et pourtant elles  
constituent les engagements juridiques de la Haute Autorité  
vis-à-vis des gouvernements ou des autres institutions commu-  
nautaires.

## § II — Technique et politique financière de la Haute Autorité

Ces quelques considérations sur les besoins de réadaptation laissent pressentir l'aspect spécifique des problèmes budgétaires que la Haute Autorité doit résoudre. On comprend dès lors que le traité de Paris n'ait pas «doté la C.E.C.A. d'une structure budgétaire classique» <sup>(1)</sup>, si l'on considère le caractère particulier des tâches imparties à la Haute Autorité en matière de réadaptation, de recherche et de crédit.

1. Ceci mérite que l'on s'arrête un instant sur certains traits spécifiques du budget C.E.C.A.

Tout d'abord, il convient de remarquer qu'une partie importante des charges échappe à l'initiative de la Haute Autorité. C'est le cas en particulier des dépenses des institutions communes et des services communs et surtout des besoins de réadaptation qui sont évalués et proposés par les différents gouvernements nationaux. Ces dépenses sont difficiles à évaluer à l'avance Haute Autorité vis-à-vis des gouvernements ou des autres institutions communautaires.

Ensuite, une partie importante des besoins budgétaires de la Haute Autorité ne peut s'apprécier dans le cadre étroit de l'annualité. La continuité d'une politique de recherche, le caractère structurel des dépenses de réadaptation, exigent que les besoins annuels puissent être replacés dans une perspective plus ample. Bien plus, du fait du caractère sectoriel du traité de Paris, les besoins et les ressources de la C.E.C.A. sont interdépendants et très sensibles à l'évolution de ces secteurs et donc aux accidents de la conjoncture. Ainsi, actuellement, la transformation structurelle affecte à la fois le charbon, l'acier, le minerai de fer, entraînant des dépenses de réadaptation dans ces trois secteurs et exigeant un effort considérable de recherche. Les recettes de la Haute Autorité qui sont liées à ces mêmes structures sont sensibles aux mêmes influences, de sorte qu'en période de difficultés, les dépenses et les recettes évoluent en sens contraire.

---

<sup>(1)</sup> Budget 1962—1963.

Enfin, le rôle de la C.E.C.A. en matière de crédits lui impose la présentation d'un bilan financier de caractère quasi privé et, si la Haute Autorité veut continuer son activité de prêts aux industries, elle doit en toute occasion maintenir au premier rang de ses préoccupations son crédit et son standing financier.

2. Sur le plan financier, il en découle la nécessité d'une triple série de précautions.

Tout d'abord, le budget de la C.E.C.A. doit être replacé dans un cadre pluri-annuel; cependant, comme les recettes du budget sont annuelles, il est indispensable d'avoir des éléments de souplesse. C'est dire que certains crédits ne peuvent être de toute évidence qu'estimatifs.

En second lieu, il est indispensable que la Haute Autorité s'efforce de couvrir et de gager toutes les décisions qui donnent lieu à un engagement juridique, comme par exemple les contrats de recherche et les décisions de réadaptation. D'où la nécessité de fonctionner sur un système de crédits d'engagement mis en œuvre par des provisions spécifiques qui apparaissent au bilan de la C.E.C.A.

Enfin, pour parer aux à-coups de la conjoncture ou d'une longue période de tension financière, la Haute Autorité doit pouvoir utiliser des réserves disponibles, c'est-à-dire libres de tout engagement juridique; et cela d'autant plus que le budget de la C.E.C.A., à la différence des autres budgets, ne saurait être rééquilibré par des emprunts (cf. art. 51 du traité de Paris).

3. La ligne de conduite qui s'impose à la Haute Autorité pour les prochains exercices se déduit assez naturellement de ces quelques principes.

Tout d'abord, la Haute Autorité a tenu à limiter au strict minimum les dépenses dont elle est seule responsable. C'est ainsi que pour la première fois les dépenses administratives propres de la C.E.C.A. n'enregistrent aucune augmentation.

Ensuite, la Haute Autorité ne peut ignorer que les besoins de réadaptation se maintiendront à un niveau élevé pendant plusieurs exercices. Elle doit donc fixer son prélèvement en



fonction d'une perspective à moyen terme. Dans cette perspective, de toute évidence, le taux de 0,25 ne saurait être considéré comme possible.

Par ailleurs, si la Haute Autorité peut accepter de réduire ses réserves disponibles en période de basse conjoncture et de difficultés structurelles <sup>(1)</sup>, comme elle le fait actuellement, elle ne saurait toucher à ses réserves engagées.

Enfin, comme elle l'a déjà précédemment développé (cf. budget pour le 13<sup>e</sup> exercice 1964–1965), la Haute Autorité se doit d'utiliser au maximum les fruits de sa prudence passée en mettant à la disposition des besoins budgétaires une part croissante des revenus de placements. Ainsi pendant l'exercice 1967–1968, un montant de 4 millions U.C. prélevé sur les revenus de placements sera utilisé pour les besoins budgétaires

Ces quelques réflexions permettent d'éclairer la présentation maintenant traditionnelle du budget de la Haute Autorité.

Le *titre premier* constitue une introduction aux besoins de l'exercice 1967–1968. C'est une partie descriptive sur l'exécution du budget 1966–1967. Elle montre l'impact de la réadaptation sur les besoins de la Haute Autorité et sur le montant des réserves disponibles.

Le *titre second* établit les prévisions budgétaires de l'exercice 1967–1968 et présente la situation financière actuellement prévisible au 30 juin 1968. Il rendra compte en particulier de l'importance des mesures d'économies décidées par la Haute Autorité pour faire face aussi complètement que possible aux besoins de réadaptation et de reconversion, tout en limitant au maximum l'effort demandé aux entreprises sous la forme du prélèvement.

Comme par le passé, les montants sont exprimés en unités de compte de l'accord monétaire européen, tel que cette unité

---

<sup>(1)</sup> Rappelons que ces réserves qui s'élevaient en 1962 à 51,5 millions U.C. ne seront plus au 30 juin 1967 que de 10,7 millions U.C. et qu'il est envisagé qu'elles soient ramenées à 2,5 millions U.C. au 30 juin 1968.

est définie à l'article 24 de cet accord; sa valeur est de 0,88867088 gramme d'or fin et correspond à la valeur actuelle du dollar américain (U.S.A.).

La contre-valeur de l'unité de compte A.M.E. dans les différentes devises nationales s'établit comme suit :

1 unité de compte A.M.E. =	4,—	DM
	= 50,—	FB
	= 4,93706	FF
	= 625,—	Lit.
	= 50,—	Flux.
	= 3,62	Fl.



## TITRE I

**INTRODUCTION AU BUDGET****Section I – Exécution du budget  
de l'exercice 1966 – 1967**

Les prévisions budgétaires qui avaient été établies pour l'exercice 1966–1967 arrivaient au total de 52,03 millions U.C. Les réalisations actuellement prévisibles se montent, elles, à 54,20 millions U.C. Le dépassement important que ces deux chiffres révèlent provient exclusivement d'une poussée très forte des besoins de la réadaptation; si d'autres compressions n'étaient intervenues par ailleurs (dépenses de recherche), le dépassement aurait été plus élevé encore. Les réalisations prévisibles en matière de recettes correspondent au montant inscrit au budget, il s'ensuit que le déficit budgétaire sera plus important que prévu, 17,80 au lieu de 15,55.

Le tableau I explicite les prévisions d'exécution du budget de l'exercice 1966–1967, les pages qui suivent donnent certains commentaires tant sur le plan des besoins que sur la manière dont la couverture de ces besoins est assurée.

**A – Besoins****I – Besoins de l'exercice**

1. Les dépenses administratives se situeront aux alentours de 20,8 millions U.C. Ce chiffre est sensiblement égal à celui des prévisions initiales qui avait été estimé à 20,42 millions U.C. mais en assez nette augmentation par rapport à l'exercice précédent (près de 2 millions U.C.). Cette augmentation est due, pour une large part, aux dépenses des institutions communales, en particulier le Conseil de ministres, ainsi qu'à l'application du coefficient correcteur.

2. En matière de réadaptation, le rythme des fermetures de mines a été aussi important que celui de l'exercice précédent. De ce fait, les engagements nouveaux que la Haute Autorité aura été amenée à prendre pendant le courant de l'exercice 1966–1967 atteindront comme l'an dernier le montant de 15 millions U.C. Cette somme extrêmement élevée dépasse de près de 5 millions U.C. le chiffre de 10,3 millions U.C. inscrit dans les prévisions budgétaires et qui correspondait, lui, à la moyenne des décisions prises durant les deux dernières années <sup>(1)</sup>.

La nécessité de faire apparaître en provisions au bilan de la Haute Autorité l'intégralité des aides de réadaptation, (comme d'ailleurs celles de recherche), que la Haute Autorité s'est engagée et sera amenée à payer, fait que ce montant de 15 millions U.C. est, conformément à la règle générale, considéré comme constituant un besoin de l'exercice <sup>(2)</sup>.

3. Dans le domaine de la recherche, la Haute Autorité a poursuivi son action. On sait que les montants inscrits au budget ne correspondent qu'à l'une des phases de l'intervention de la Haute Autorité; comme en matière de réadaptation, il s'agit de la phase au cours de laquelle la Haute Autorité devient débitrice au profit d'instituts de recherche, d'entreprises ou de chercheurs déterminés. Cette phase est la phase centrale de l'opération de financement, elle se situe entre les deux pôles suivants :

- La phase qui la précède est celle où une décision de principe est prise quant à l'affectation d'un montant de prélèvement à l'accomplissement d'un programme ou d'un projet de recherche. Cette phase n'a pas d'importance budgétaire immédiate mais conditionne, par contre, dans une grande mesure l'ampleur du budget des exercices suivants au cours desquels les engagements spécifiques de la Haute Autorité seront pris et exécutés. Il n'est donc pas sans intérêt de signaler qu'au cours du présent exercice les décisions de principe atteindront le montant de 10,2 millions U.C.

<sup>(1)</sup> Voir «Budget de la Communauté pour le quinzième exercice», p. 18.

<sup>(2)</sup> Voir «Budget de la Communauté pour le quatorzième exercice», p. 14.

Leur ventilation sera approximativement la suivante :

- 3,8 millions U.C. pour les recherches sidérurgiques,
  - 2,4 millions U.C. pour les recherches charbonnières,
  - 4,0 millions U.C. pour les recherches médicales et sociales.
- La phase postérieure à la phase budgétaire est celle qui concerne les versements effectifs qui interviennent en matière de recherche. Il s'agit là d'une phase essentiellement comptable dont l'ampleur dépend de la rapidité avec laquelle s'effectuent les recherches financées et qui échappe donc à la Haute Autorité elle-même. Les bénéficiaires des aides peuvent en effet dans certaines limites contractuellement prévues — comme cela est d'ailleurs le cas dans certains pays — tirer, au fur et à mesure des besoins de la recherche, sur une ligne de crédit qui leur est consentie. L'enregistrement des paiements constitue ainsi un stade purement comptable dont l'importance d'ailleurs ne doit pas être sous-estimée puisqu'il permet d'une part de suivre le rythme d'exécution des recherches financées et d'autre part d'estimer dans quelle mesure il est possible d'attendre les recettes des exercices futurs pour la satisfaction d'engagements déjà contractés mais qui ne donnent pas lieu pour leur totalité à des débours immédiats. Il peut être mentionné ici qu'une rétrospective des dernières années a été faite à ce point de vue dans l'«Exposé général sur les finances de la Communauté pendant l'exercice 1965–1966» (p. 30); il ressort de la courbe qui a été tracée que le décalage entre les engagements et les paiements a tendance à diminuer, le montant des paiements augmentant régulièrement pour rattraper celui des engagements.

Les chiffres qui nous intéressent ici — où nous nous situons sur le plan budgétaire — sont donc ceux de la phase centrale de financement qui en définitive est la seule significative car elle traduit les actions ayant fait l'objet de nouveaux contrats au cours de l'exercice et qui sont en voie de réalisation. Ces contrats nouveaux se monteront cette année à 11 millions U.C. environ (14 millions U.C. avaient été prévus au budget), l'«Exposé général sur les finances de

la Communauté pour l'exercice 1966—1967» en donnera comme de coutume une ventilation détaillée.

4. Aucune dotation au fonds de garantie n'avait été prévue pour le présent exercice et ne sera effectuée.
5. La dotation à la réserve spéciale se montera cette année à 7,40 millions U.C. environ.

## B — Couverture des besoins

### I — *Produit du prélèvement*

Les réalisations prévisibles sont légèrement inférieures au niveau des prévisions budgétaires : 27,00 millions U.C. (au lieu de 27,44). Cette différence est due essentiellement à la baisse de la production charbonnière.

### II — *Autres revenus*

Leur montant sera légèrement supérieur à celui qui figurait dans les prévisions budgétaires : 9,40 millions U.C. au lieu de 9,04 — du fait principalement d'un meilleur rendement des revenus de placements. La ventilation de ces revenus figure au tableau I.

### III — *Déficit budgétaire*

Comme il avait été prévu, les recettes de l'exercice ne permettront pas de couvrir les besoins, et pour réaliser l'équilibre budgétaire il devra être fait appel aux réserves.

Ce déficit sera couvert :

- à concurrence de 6,30 millions U.C. par une reprise au solde non affecté qui réduira celui-ci à 3,26 millions U.C.;

- à concurrence de 8 millions U.C., par la réserve conjoncturelle «réadaptation»;
- à concurrence de 1 million U.C. par la réserve conjoncturelle «recherche»;
- à concurrence de 2,50 millions U.C. par une reprise à la provision pour risques divers.

## **Section II — Analyse des réserves et provisions prévisibles au 30 juin 1967**

### *A — Réserves non susceptibles d'être utilisées pour la couverture des besoins budgétaires*

Le fonds de garantie n'appelle aucune remarque particulière.

La réserve spéciale atteindra le montant de 82,44 millions U.C. en légère augmentation sur les prévisions (82,36) (cf. «Besoins de l'exercice», point 5 p. 11).

Le fonds des pensions <sup>(1)</sup> se montera à 24,24 millions U.C., soit un montant très voisin de ce qui était prévu (24,25 millions U.C.).

### *B — Provisions susceptibles d'être utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires*

#### *I — Provision pour la réadaptation*

Malgré un virement à la provision d'un montant de 15 millions U.C. pour couvrir les engagements nouveaux pris au cours de l'exercice, le montant de celle-ci n'augmentera que de 3,00 millions U.C. En effet, des engagements antérieurement pris ont donné lieu à paiement pour 4 millions U.C. et il est par ailleurs estimé qu'à concurrence de 8 millions U.C., il peut être fait appel à la réserve conjoncturelle.

---

(1) Prévu à l'article 83 du statut des fonctionnaires et alimenté par des cotisations, tant des fonctionnaires que des institutions.



## II – *Provision pour la recherche*

Le maintien de cette provision au même niveau que l'an dernier (30,83 millions U.C.) malgré la signature probable, comme nous l'avons vu, d'environ 11 millions de contrats nouveaux, est dû aux facteurs suivants :

- 1° Une augmentation de 11 millions U.C. destinée à l'exécution des contrats de financement passés pendant l'exercice;
- 2° Une diminution de 10 millions U.C. représentant les dépenses de recherches effectuées pendant l'exercice en exécution des engagements pris;
- 3° Une reprise d'un million U.C. à la réserve conjoncturelle «recherche».

## III – *Provision pour risques divers* <sup>(1)</sup>

La provision pour risques divers qui était de 7,5 millions U.C. au 30 juin 1966, a été réduite à 5 millions U.C. après prélèvement de 2,5 millions U.C. pour faire face aux besoins de l'exercice.

## IV – *Provision pour dépenses administratives et solde non affecté*

Cette provision se trouvera ramenée à 3,26 millions U.C.

---

(1) Cf. «Exposé général sur les finances de la Communauté pendant l'exercice 1965–1966», tableau XXII.

## TITRE II

**BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ  
POUR L'EXERCICE 1967-1968****Section III — Analyse et couverture des besoins**

Le budget total de la Communauté prévu pour l'exercice 1967-1968 s'élève à 49,50 millions U.C. en dépit de très forts engagements de réadaptation (17 millions U.C.). Il est rappelé que celui de l'exercice en cours se montait à 52,03 millions U.C. et que les réalisations actuellement prévisibles s'élèveront à 54,20 millions U.C. Il peut donc être dit que le budget 1967-1968 a été établi sous le signe de l'austérité et de l'économie.

En effet, la Haute Autorité est bien déterminée à tout mettre en œuvre pour réussir la réadaptation des hommes, des entreprises et des régions de la Communauté. Or ceci implique une «politique d'économie». Par «politique d'économie», la Haute Autorité n'entend pas une réduction systématique et aveugle de toutes ses activités mais, au contraire, une redistribution et réallocation de ses ressources en fonction d'options raisonnées et raisonnables imposées par la situation présente de ses industries. Dans cette perspective, la réduction ou le freinage de certaines dépenses administratives a semblé s'imposer au profit d'actions prioritaires, en particulier la réadaptation.

Le tableau III donne un aperçu général de la ventilation des besoins et de la façon dont ils seront couverts; le texte ci-après donne les précisions nécessaires pour apprécier les chiffres qui sont fournis.

**A — Besoins****I — Dépenses administratives**

De toute évidence, l'objet et l'ampleur des économies à effectuer dans ce domaine dépendent largement de la structure même des dépenses administratives de la C.E.C.A. :

tout d'abord, presque un tiers des crédits de la Haute Autorité dépend de l'activité des autres institutions et la Haute Autorité *seule* ne peut pas dans ces domaines réaliser des économies.

En outre, une très large partie des dépenses de fonctionnement est pratiquement incompréhensible à courte échéance (contribution à l'école européenne, loyers, Comité consultatif, Journal officiel, etc.).

Enfin, plus de 60 % des crédits propres à la Haute Autorité concernent les dépenses de personnel qui ont une tendance naturelle à augmenter même en cas de maintien des effectifs au niveau actuel, sous la pression de la hausse du coût de la vie et du jeu normal de l'application du statut des fonctionnaires de la Communauté.

En dépit de toutes ces contraintes, la Haute Autorité a réussi à bloquer les crédits ouverts pour ses services propres au niveau de l'état prévisionnel précédent.

Les seules augmentations qui apparaissent à l'état prévisionnel général de la Communauté résultent donc uniquement de l'accroissement des crédits prévus pour les services communs et les institutions communes.

La Haute Autorité a décidé d'agir également sur les dépenses entraînées par sa contribution au fonctionnement des services communs et des institutions communes. Pour ce faire, elle a entrepris de réexaminer et de renégocier celles de ses contributions qui ne sont pas liées au traité de Rome (secrétariat des Conseils et services communs).

Toutefois, puisque les budgets des institutions communes et des services communs pour l'exercice 1967 sont déjà arrêtés par les autorités budgétaires, les modifications demandées par la Haute Autorité ne pourraient entrer en vigueur qu'à partir du 1er janvier 1968. Sur le plan *financier* et de son budget, les effets de cette diminution se manifesteraient à partir du début du deuxième semestre de l'exercice 1967 – 1968.

## II — *Autres dépenses budgétaires*

Les frais bancaires resteront probablement au même niveau que celui atteint au cours de l'exercice 1966—1967. Étant donné leur faible montant ( $\pm$  0,05 million U.C.), nous les avons repris pour mémoire.

## III — *Réadaptation*

En ce qui concerne les besoins de réadaptation, ils semblent devoir être encore pour l'exercice 1967—1968 plus importants. En effet, la réadaptation dans la sidérurgie va s'ajouter à la réadaptation charbonnière qui est loin d'être terminée. En outre, la modification récente des modalités d'octroi d'aides de réadaptation fait que les opérations de réadaptation sont plus coûteuses. La Haute Autorité enregistre depuis quelque temps des demandes d'augmentation de crédits déjà accordés. Enfin et surtout, la situation de l'emploi dans la Communauté fait que les cas de réadaptation se résorberont moins facilement, que la formation professionnelle deviendra plus nécessaire et, donc, que les coûts seront en augmentation très sensible. Dans ce contexte, une évaluation des besoins sur la base de 20 millions U.C. ne serait pas déraisonnable; toutefois, pour tenir compte de certains décalages et d'ajustements possibles sur des crédits anciens, il n'a été retenu qu'une évaluation plus modérée de 15 à 17 millions U.C. (1), ce qui semble être un minimum.

## IV — *Recherche*

En ce qui concerne les besoins de recherche, il a été suggéré de les réduire d'une manière importante, mais cette réduction a des limites si l'on ne veut pas casser la politique de recherche de la Haute Autorité. Dans cet ordre d'idées, il semble raisonnable d'admettre un programme de recherches qui évolue entre 6 et 8 millions U.C., ce qui représente une baisse sensible par rapport aux deux ou trois années antérieures mais qui n'implique pas une paralysie de l'activité «recherche» de la

---

(1) Pour simplifier la présentation, le tableau III ne fait état que de l'hypothèse de réadaptation forte (17 millions U.C.) et donc de recherche faible (6 millions U.C.).

C.E.C.A. C'est en fonction précisément de l'évolution des engagements de réadaptation, qui sont le facteur déterminant de l'exercice 1967—1968, que ce programme pourrait être modulé entre 6 et 8 millions U.C. (cf. note 1, page 19).

Pour apprécier avec plus de clarté les prévisions budgétaires qui sont faites en ce domaine, il convient de les replacer dans leur cadre d'ensemble, ainsi qu'il a déjà été dit à propos de l'exécution du budget de l'exercice 1966—1967 (voir ci-dessus p. 12 et 13).

Il est donc important d'exposer en premier lieu les décisions de principe qui ont déjà été prises par la Haute Autorité ou qu'elle se propose de prendre pendant l'exercice 1967—1968 puisque c'est dans le cadre de ces décisions que s'intègrent les prévisions budgétaires qui sont faites pour l'exercice en cause.

Il peut être estimé qu'au 30 juin 1967 des décisions de principe se montant à 14,4 millions U.C. n'auront encore donné lieu à l'octroi d'aucun contrat d'aide financière. Ce montant se ventile de la manière suivante :

- 0,8 million U.C. en matière de recherches sidérurgiques ou de minerai de fer,
- 1,5 million U.C. en matière de recherches charbonnières,
- 12,1 millions U.C. en matière de recherches sociales et médicales.

Le montant des décisions de principe n'ayant pas encore fait l'objet de contrats peut paraître élevé en matière de recherches sociales et médicales; mais il convient de se rappeler que dans ce domaine il s'agit non pas de décisions concernant des recherches déterminées, mais de programmes-cadres s'étalant sur plusieurs années.

Pendant l'exercice 1967—1968, la Haute Autorité, poursuivant son action, prendra de nouvelles décisions de principe pour un montant d'environ 6 à 8 millions U.C. Ces nouvelles

décisions se ventileront vraisemblablement de la manière suivante :

- 3,7 à 4,5 millions U.C. pour des recherches sidérurgiques ou sur le minerai de fer,
- 2,3 à 3,5 millions U.C. pour des recherches charbonnières.

Sur l'ensemble des décisions de principe qui auront été ainsi prises <sup>(1)</sup>, la Haute Autorité accordera un certain nombre de contrats d'aide financière et nous en arrivons là aux chiffres budgétaires puisque c'est le montant de ces contrats qui figure, en besoins, dans le budget de l'exercice. Il est estimé qu'environ 6 à 8 millions U.C. de contrats d'aide financière seront ainsi conclus dans les trois domaines de recherches, sociales, acier, charbon, à concurrence d'environ 3,4 millions U.C. ils se situeront dans le cadre de décisions de principe prises antérieurement à l'exercice 1967–1968; pour le reste, ils constitueront déjà la mise en œuvre de décisions prises au cours de l'exercice 1967–1968.

Si les prévisions se réalisent, il restera au 30 juin 1968 un montant de 13 à 14 millions U.C. de décisions de principe qui n'auront pas encore donné lieu à l'octroi de contrats d'aide financière (hypothèque) et dans le cadre desquelles s'inscriront les actions qui seront prises en besoins budgétaires des exercices ultérieurs. Il convient de noter que sur ces montants plus de 10 millions U.C. proviennent des programmes-cadres en matière de recherches médicales et sociales dont la réalisation s'étale sur plusieurs années ainsi qu'il a été mentionné ci-dessus.

V – Aucun besoin n'est prévu pour dotation au fonds de garantie.

#### VI – *Dotation à la réserve spéciale*

Après avoir dégagé sur les revenus de placements 4 millions U.C. pour couvrir les besoins budgétaires, un montant de

---

(1) Soit : Recherches sociales = 12,1 millions U.C.  
Recherches «Acier» = 4,5 à 5,3 millions U.C.  
Recherches «Charbon» = 3,8 à 5 millions U.C.

5 millions U.C. a pu être affecté à la réserve spéciale. Cette affectation permettra à la Haute Autorité de mener à bien sa politique de reconversion et le 6e programme de maisons ouvrières.

### B — Couverture des besoins

Trois grandes rubriques sont à examiner de ce point de vue: le produit du prélèvement, les autres revenus que perçoit la Haute Autorité et le déficit budgétaire. Le premier et le troisième facteur sont très liés l'un à l'autre et doivent être examinés conjointement; le deuxième facteur «autres revenus» est par contre indépendant et sera donc exposé en premier lieu.

Les «autres revenus» <sup>(1)</sup> sont évalués à 9,5 millions U.C. pour l'exercice 1967—1968. Le tableau III donne en détail la ventilation qui est escomptée en cette matière. Retenons seulement que le revenu des placements de l'exercice et les intérêts des prêts sur fonds non empruntés se monteront approximativement à 9,1 millions U.C. tandis que les recettes diverses atteindront 0,4 million U.C.

Les revenus qui précèdent ne permettent donc de satisfaire qu'une fraction minime des besoins de l'exercice 1967—1968: 40,0 millions U.C. resteront en effet à couvrir d'une autre manière. Il n'est pas sans intérêt de mentionner au passage que, si ce solde devait être couvert par le seul prélèvement de l'exercice, il conviendrait d'en porter le taux à près de 0,40 %.

Vu l'état actuel de la conjoncture, la Haute Autorité estime pouvoir, cette année encore, établir un budget en déficit, en utilisant, pour couvrir ce déficit, la quasi totalité des réserves. Toutefois, malgré les sévères compressions de crédits qu'elle a pu réaliser, et l'absorption de ses réserves encore disponibles, ces dernières ne seront pas suffisantes pour permettre d'équilibrer le budget 1967—1968 sans augmentation du taux de prélèvement. Aussi la Haute Autorité a-t-elle décidé, pour être à même de faire face aux dépenses exceptionnelles de réadaptation, de fixer à 0,30 % le taux du prélèvement.

---

(1) En d'autres termes, les recettes autres que le prélèvement.

Le produit du prélèvement peut, à un tel taux, être estimé à 31,80 millions U.C. Les productions excomptées et les valeurs moyennes retenues permettent en effet de prévoir que le point de prélèvement <sup>(1)</sup> atteindra 10,60 millions U.C. Ce calcul suppose une légère baisse de la production charbonnière et de l'acier Thomas en lingots compensées par une légère augmentation des autres produits sidérurgiques ainsi que le maintien des valeurs moyennes actuellement en vigueur.

En terminant, il convient de mentionner que l'hypothèque qui pèsera sur les recettes des futurs exercices sera de 13 à 14 millions U.C.

---

<sup>(1)</sup> Rendement d'un taux de 0,10 %.





**TABLEAUX  
ET  
ANNEXES**



TABLEAU II A

## Prévisions

Évolution des provisions non susceptibles d'être utilisées  
pour la couverture des dépenses budgétaires

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

	Opérations de l'exercice					Situation au 1.7.1966	Situation au 30.6.1967
	Dotations Verse- ments	Transferts		Exécutions d'engage- ments pris	Total		
		+	-				
<i>Fonds de garantie</i>	—	—	—	—	—	100,00	100,00
	—	—	—	—	—	100,00	100,00
<i>Réserve spéciale</i>						75,04	
Intérêts des prêts sur fonds non empruntés	0,90	—	—	—	+ 0,90		
Intérêts sur dépôts et reve- nus du portefeuille	6,50	—	—	—	+ 6,50		
	7,40	—	—	—	+ 7,40	75,04	82,44
<i>Fonds des pensions</i>						22,28	
Cotisations C.E.C.A. et fonctionnaires	1,64	—	—	—	+ 1,64		
Intérêts sur fonds des pen- sions	0,80	—	—	—	+ 0,80		
Dépenses (allocations, dé- parts, pensions, fonds de secours)	—	—	—	0,48	- 0,48		
	2,44	—	—	0,48	+ 1,96	22,28	24,24
<i>Total</i>	9,84	—	—	0,48	+ 9,36	197,32	206,68

TABLEAU II B

## Prévisions — Évolution des provisions susceptibles d'être utilisées pour l:

	OPÉRATIONS en exécution du budget				tenant à la	
	Affectations aux différentes provisions	Variations du solde non affecté			Diminution des suite	
		+	—	Solde	Exécutions d'engagements	Annulations d'engagements
<b>I - RÉADAPTATION</b>						
a) <i>Aides non remboursables</i>						
1. Virement pour engagements nouveaux	15,00	—	—	—	—	—
2. Paiements	—	—	—	—	4,00	—
3. Annulations d'engagements	—	—	—	—	—	—
4. Transfert au solde non affecté par suite d'engagements devenus sans objet	—	—	—	—	—	—
	15,00	—	—	—	4,00	—
b) <i>Réserve conjoncturelle</i>						
Transfert au solde non affecté	—	—	—	—	—	—
<i>Sous-total</i>	15,00	—	—	—	4,00	—
<b>II - RECHERCHE</b>						
a) <i>Aides non remboursables</i>						
1. Virement pour engagements nouveaux	11,00	—	—	—	—	—
2. Paiements	—	—	—	—	10,00	—
3. Annulations d'engagements	—	—	—	—	—	—
4. Transfert au solde non affecté	—	—	—	—	—	—
	11,00	—	—	—	10,00	—
b) <i>Réserve conjoncturelle</i>						
Transfert au solde non affecté	—	—	—	—	—	—
<i>Sous-total</i>	11,00	—	—	—	10,00	—
<b>III PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS</b>						
Transfert au solde non affecté	—	—	—	—	—	—
<i>Sous-total</i>	—	—	—	—	—	—
<b>IV - PROVISIONS POUR DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET SOLDE NON AFFECTÉ</b>						
1. Dépenses administratives	—	—	20,80	— 20,80	—	—
2. Autres dépenses budgétaires	—	—	p.m.	— p.m.	—	—
3. Retrait pour virement à la réserve spéciale	—	—	7,40	— 7,40	—	—
4. Retrait pour virement à la provision pour réadaptation	—	—	15,00	—15,00	—	—
5. Retrait pour virement à la provision pour recherche	—	—	11,00	—11,00	—	—
6. Paiements effectués en matière de réadaptation et de recherche	—	—	—	—	—	—
7. Transfert de la provision pour réadaptation	—	—	—	—	—	—
8. Transfert de la provision pour recherche	—	—	—	—	—	—
9. Transfert de la provision pour risques divers	—	—	—	—	—	—
10. Recettes de l'exercice	—	36,40	—	+ 36,40	—	—
<i>Sous-total</i>		36,40	54,20	—17,80	—	—
<i>Total général</i>	26,00	36,40	54,20	—17,80	14,00	—

**ouverture des dépenses budgétaires pour la période du 1.7.1966 au 30.6.1967**  
*(en millions d'unités de compte A.M.E.)*

OPÉRATIONS					Solde des opérations de l'exercice	Provisions existantes au 1-7-1966	Provisions au 30-6-1967
Liquidation d'opérations couvertes en provisions							
Provisions		Variations du solde non affecté					
Transferts divers	Total	+	-	Solde			
—	—	—	—	—	+ 15,00		
—	4,00	—	—	—	- 4,00		
—	—	—	—	—	—		
—	4,00	—	—	—	+ 11,00	22,45	33,45
8,00	8,00	—	—	—	- 8,00	10,00	2,00
8,00	12,00	—	—	—	+ 3,00	32,45	35,45
—	—	—	—	—	—		
—	10,00	—	—	—	+ 11,00		
—	—	—	—	—	- 10,00		
—	—	—	—	—	—		
—	10,00	—	—	—	+ 1,00	27,83	28,83
1,00	1,00	—	—	—	- 1,00	3,00	2,00
1,00	11,00	—	—	—	—	30,83	30,83
2,50	2,50	—	—	—	- 2,50	7,50	5,00
2,50	2,50	—	—	—	- 2,50	7,50	5,00
—	—	—	—	—	— 20,80		
—	—	—	—	—	— p.m.		
—	—	—	—	—	— 7,40		
—	—	—	—	—	— 15,00		
—	—	—	—	—	— 11,00		
—	—	—	14,00	- 14,00	— 14,00		
—	—	12,00	—	+ 12,00	+ 12,00		
—	—	11,00	—	+ 11,00	+ 11,00		
—	—	2,50	—	+ 2,50	+ 2,50		
—	—	—	—	—	+ 36,40		
—	—	25,50	14,00	+ 11,50	— 6,30	9,56	3,26
1,50	25,50	25,50	14,00	+ 11,50	— 5,80	80,34	74,54

TABLEAU III

Prévision du budget de la Communauté pour l'exercice 1967-1968

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

Besoins	1965-1966	1966-1967	1967-1968	Couverture	1965-1966	1966-1967	1967-1968
	Réalisations	Prévisions	Prévisions		Réalisations	Prévisions	Taux de 0,30 %
1. Dépenses administratives	18,67	20,42	21,50	1. Produit du prélèvement	26,31	27,44	31,80
a) Ordinaires	—	—	—	2. Autres revenus	7,15	7,50	8,00
b) Extraordinaires	—	—	—	a) Revenus des placements	0,85	0,90	1,10 <sup>(1)</sup>
2. Autres dépenses budgétaires	0,08	0,05	p.m.	b) Intérêts des prêts sur fonds non empruntés	0,23	0,62	0,30
a) Frais bancaires	—	—	—	Recettes diverses de caractère administratif	0,11	0,02	0,10
<i>Sous-total</i>	18,75	20,47	21,50	d) Divers	—	—	—
3. Réadaptation	—	—	—	<i>Sous-total</i>	34,65	36,48	40,70
Virement à la provision pour engagements nouveaux	15,54	10,30	17,00	3. Déficit budgétaire	—	—	—
4. Recherche	—	—	—	a) Reprise à la provision pour dépenses administratives et solde non affecté	21,71	15,55	8,20
Virement à la provision pour engagements nouveaux	14,21	14,00	6,00				
5. Engagements conditionnels	—	—	—				
6. Dotation au fonds de garantie	—	—	—				
7. Dotation à la réserve spéciale	7,86	7,26	5,00				
<i>Sous-total</i>	37,61	31,56	28,00				
<i>Total général</i>	56,36	52,03	49,50				
				<b>Total général</b>	<b>56,36</b>	<b>52,03</b>	<b>49,50</b>

(<sup>1</sup>) dont — sur prêts sur la réserve spéciale : 1,-

— sur prêts au titre de la recherche et de la réadaptation : 0,1

## TABLEAU IV

## Hypothèque réelle prise sur les recettes des exercices futurs

## Situation prévisible au 30-6-1967

*(en millions d'unités de compte A.M.E.)*

	Exercice 1965-1966	Exercice 1966-1967 Prévisions
- Hypothèque pour satisfaire l'exécution d'ouvertures de crédits pour		
Recherche «Acier»	4,9	0,8
Recherche «Charbon»	0,9	1,5
Recherche sociale	9,3	12,1
<i>Total:</i>	15,1	14,4



## ANNEXE 1

## Évolution des dépenses administratives de la Communauté

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

Exercice	État prévisionnel	Résultats	Différence entre les prévisions et les dépenses effectuées
1952-1953	5,7	4,6	-1,1
1953-1954	9,7	7,1	-2,6
1954-1955	8,9	7,6	-1,3
1955-1956	9,8	8,9	-0,9
1956-1957	13,0	10,3	-2,7
1957-1958	13,9	12,8	-1,1
1958-1959	13,0	11,0	-2,0
1959-1960	12,0	11,4	-0,6
1960-1961	12,8	11,9	-0,9
1961-1962	14,1	13,4	-0,7
1962-1963	16,1	14,5	-1,6
1963-1964	17,6	15,5	-2,1
1964-1965	19,2	17,4	-1,8
1965-1966	20,0	18,7	-1,3
1966-1967	20,4	20,8 <sup>(1)</sup>	+0,4

<sup>(1)</sup> Prévisions établies au 15 mai 1967.

## ANNEXE 2

Comparaison entre les états prévisionnels de la Communauté  
pour 1966-1967 et 1967-1968

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

	1966-1967	1967-1968
Haute Autorité	16,00	16,55
Parlement européen	1,81 <sup>(1)</sup>	2,35 <sup>(2)</sup>
Conseil de ministres	1,70 <sup>(2)</sup>	2,05 <sup>(2)</sup>
Cour de justice	0,49 <sup>(1)</sup>	0,55 <sup>(2)</sup>
Total	20,00	21,50

<sup>(1)</sup> Ces chiffres correspondent à la contribution de la C.E.C.A. au financement des dépenses du Parlement européen, du Conseil de ministres et de la Cour de justice pour l'année civile 1966.<sup>(2)</sup> Ces chiffres correspondent à la contribution de la C.E.C.A. au financement des dépenses du Parlement européen, du Conseil de ministres et de la Cour de justice pour l'année civile 1967.

## ANNEXE 3

## Évolution des recettes et du taux de prélèvement

*(en millions d'unités de compte A.M.E.)*

Exercice 1952-1953	10,62	0,30%	0,50%	0,70%
Exercice 1953-1954	48,10	0,90%		
Exercice 1954-1955	56,76	0,90%		
Exercice 1955-1956	42,29	0,70%		
Exercice 1956-1957	32,13	0,45%	0,45%	
Exercice 1957-1958	29,12	0,35%		
Exercice 1958-1959	26,06	0,35%		
Exercice 1959-1960	31,16	0,35%		
Exercice 1960-1961	32,80	0,35%		
Exercice 1961-1962	28,25	0,30%		
Exercice 1962-1963	19,63	0,20%		
Exercice 1963-1964	19,11	0,20%		
Exercice 1964-1965	20,82	0,20%		
Exercice 1965-1966	29,91	0,25%		
Exercice 1966-1967 (10 premiers mois)	22,80	0,25%		

<i>Exercice 1965-1966</i>		<i>Exercice 1966-1967 (3)</i>	
Juillet	1,70	Juillet	2,34
Août	2,00	Août	2,10
Septembre	2,09	Septembre	2,32
Octobre	2,31	Octobre	2,24
Novembre	2,37	Novembre	2,31
Décembre	2,22	Décembre	2,21
	12,69		13,52
Janvier	2,28	Janvier	2,22
Février	2,03	Février	2,32
Mars	2,38	Mars	2,37
Avril	2,26	Avril	2,37
Mai	2,37		9,28
Juin	2,29		22,80
	13,61	Mai	— (1)
		Juin	— (2)
Régularisation pour prise en compte du prélèvement déclaré :	3,61 (3)		
	29,91		

(1) Estimation pour mai 2,10.

(2) Estimation pour juin 2,10.

(3) Il a été décidé à partir du 30.6.1966 de prendre en considération non plus les recettes effectives de prélèvement, mais le montant des déclarations (prélèvement dû)

La mise en œuvre de cette décision s'est traduite :

1) pour l'exercice 1965-1966, par une écriture de régularisation,

2) à partir du 1.7.1966 par la comptabilisation mensuelle des montants déclarés.

ANNEXE 4

Évolution des réserves et provisions

A — Non susceptibles d'être utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

	Situation au 30-6-1962	Situation au 30-6-1963	Situation au 30-6-1964	Situation au 30-6-1965	Situation au 30-6-1966	Situation au 30-6-1967	Justification au 30-6-1967
Fonds de garantie	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	Sert notamment de garantie pour : — emprunts émis par la C.E.C.A. 600 millions et non encore remboursés environ — garanties données par la C.E.C.A. 44 millions
Réserve spéciale	46,21	54,54	62,54	67,18	75,04	82,44	Maisons ouvrières : — Prêts versés et non encore rem- boursés. . . . . 70 millions — Prêts restant à verser sur le 5 <sup>e</sup> programme . . . . . 1,8 million — Prêts restant à verser sur le 6 <sup>e</sup> programme . . . . . 15 millions
Fonds de pensions	10,10	11,86	13,34	20,45	22,28	24,24	Reconversion : — Un montant d'environ 2 millions sera nécessaire en 1967-1968 dans le cadre de l'aide à la reconversion.
	156,31	166,40	175,88	187,63	197,32	206,68	

## Évolution des réserves et provisions ( suite )

B — Susceptibles d'être utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires

( en millions d'unités de compte A.M.E. )

	Situation au 30-6-1962	Situation au 30-6-1963	Situation au 30-6-1964	Situation au 30-6-1965	Situation au 30-6-1966	Situation au 30-6-1967	Justification au 30-6-1967
	Réadaptation	32,75	35,42	23,14	23,93	32,45	
Recherche	21,86	21,13	28,05	30,55	30,83	30,83	
Engagements conditionnels	2,00	2,00	6,00	—	—	—	
Solde non affecté	26,92	25,41	21,33	15,27	9,56	3,26	
Risques divers					7,50	5, —	
	83,53	83,96	78,52	69,75	80,34	74,54	

Compte tenu des charges qui pèsent sur ces provisions, en raison des paiements restant à effectuer pour l'accomplissement de décisions en cours d'exécution, l'évolution des réserves effectivement disponibles pour la couverture de besoins budgétaires futurs est retracée ci-dessous.

	Situation au 30-6-1962	Situation au 30-6-1963	Situation au 30-6-1964	Situation au 30-6-1965	Situation au 30-6-1966	Situation au 30-6-1967
	Réserves disponibles	51,53	44,02	34,33	28,27	27,50

(1) Le total des réserves disponibles au 30-6-1967, à savoir 10,76 millions u.c., doit être rapproché de l'hypothèque sur les exercices futurs de 14,4 millions u.c. A.M.E.

Au 30-6-1968, les réserves susceptibles d'être encore disponibles peuvent être évaluées comme suit :

— Réserves totales prévisibles au 30-6-1967 : 10,76  
 — Déficit budgétaire de l'exercice 1967 — 1968 : 8,20

Réserves totales prévisibles au 30-6-1968 : 2,56

**SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES**

13 661/2/67/1